

# NEWS LETTER N°8

SEMAINE DU 26 NOVEMBRE 2019

# FILAO AVOCATS



11 Rue Gambetta – 97110 Pointe-à-Pitre - Tél : 0590.68.85.44

## Avez-vous la tête de l'emploi ?

Un employeur, peut à bon droit, exiger des salariés qu'ils adoptent une apparence et une présentation définies ou imposées.

En effet, la liberté de se vêtir à sa guise au temps et au lieu du travail n'entre pas dans la catégorie des libertés fondamentales.

En pratique, il semble délicat de savoir ce qu'est une tenue jugée comme décente ou correcte.

Pour autant le défenseur des droits est venu poser les contours de cette question en déclarant que tout employeur peut exiger de ses salariés qu'ils adoptent une tenue correcte sous certaines conditions qui le nécessite exclusivement (risque sur la santé par exemple).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La maladie ayant entraîné le décès d'un assuré, non désignée dans un tableau de maladies professionnelles, ne peut être reconnue d'origine professionnelle que s'il existe un lien direct et essentiel entre la pathologie et le travail habituel de la victime.

*Cass. 2e civ. 7-11-2019 n° 18-19.764 F-PBI.*

SOCIAL

## Infraction avec le véhicule de votre entreprise : Qui doit payer ?

Lorsque qu'une infraction routière est commise avec un véhicule donné en location à une société, le paiement de l'amende incombe au représentant de la société en l'absence d'identification de l'auteur de l'infraction.

En effet, le dirigeant d'une société est redevable pécuniairement de l'amende encourue pour certaines infractions routières peu importe que le certificat d'immatriculation soit ou non établi au nom de la société.

En revanche lorsque l'identité de l'auteur de l'infraction est établie, le dirigeant doit dénoncer l'employé auteur de l'infraction afin que ce dernier soit redevable de l'amende.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Une promesse unilatérale de vente insérée dans un contrat de location-gérance doit être enregistrée.

La promesse unilatérale de vente d'un fonds de commerce insérée dans le contrat par lequel le propriétaire le donne en location-gérance n'échappe à l'enregistrement qu'en cas d'interdépendance des obligations des deux parties.

*Cass. com. 16-10-2019 n° 18-14.678 F-D*

AFFAIRES

[contact@filao-avocats.fr](mailto:contact@filao-avocats.fr)  
<https://www.filao-avocats.fr/>